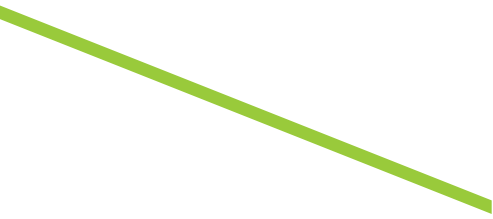


SOMMAIRE

- 7 Préface
- 13 Introduction
- 23 DÉCHETS, CLIMAT, BIODIVERSITÉ : LE TRIPTYQUE OUBLIÉ**
Comment notre production de déchets augmente le risque de surchauffe
Moins de déchets en faveur de la biodiversité
Contre les fausses bonnes solutions, un vrai retour à la source
Pour une meilleure préservation des ressources, une politique déchets à réinventer
De la théorie à la pratique
- 61 L'ÉCONOMIE CONTRE L'ÉCOLOGIE ?**
Écologie, économie : les irréconciliables
Zéro déchet, zéro production... zéro travail ?
Des dépenses publiques qui cajolent le recyclage... aux dépens de la prévention
L'indispensable alignement des coûts financiers et environnementaux
De la théorie à la pratique
- 97 PAS DE JUSTICE ENVIRONNEMENTALE SANS JUSTICE SOCIALE !**
Les populations précaires, premières victimes du productivisme
À la croisée des transitions écologique et sociale
Pour des solutions « zéro déchet, zéro gaspillage » qui ne laissent personne sur le côté
De la théorie à la pratique
- 129 AUX DÉCHETS, CITOYEN-NE-S !**
Sobriété environnementale : les limites de la volonté citoyenne au sevrage du tout-jetable
La participation du public : « cause toujours, tu m'intéresses » ?
Le peuple qui murmurait à l'oreille des décideurs
De la théorie à la pratique
- 155 Conclusion
- 159 Glossaire
- 169 Liste des sigles et des acronymes
- 171 À propos de l'association Zero Waste France
- 173 Pour aller plus loin
- 181 Remerciements



INTRODUCTION

« Zéro déchet : les bouchons Coca-Cola seront attachés aux bouteilles en 2022 », titre *Le Parisien* le 16 octobre 2021. La marque de sodas vient de proclamer la solidarité prochaine des bouchons avec ses bouteilles, anticipant de deux ans l'obligation prévue par la réglementation européenne¹⁵. Accolée à un prétendu objectif « zéro déchet », l'annonce (qui n'a donc rien de révolutionnaire au vu du cadre légal) a de quoi surprendre. En 2021, et pour la quatrième année consécutive, le géant américain arrive en tête du classement des pires pollueurs au monde concernant le plastique¹⁶. Notre champion est d'ailleurs un pionnier en la matière depuis qu'il a engagé le passage à l'usage unique en remplaçant sa célèbre bouteille en verre par du polyéthylène téréphtalate (PET) en 1978. Il détient son titre grâce à un score indécent : 88 milliards de bouteilles en plastique à usage unique commercialisées chaque année dans le monde. Mises bout à bout, elles équivalent à pas moins de 31 fois la distance aller-retour entre

15 Directive (UE) 2019/904 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, article 6.

16 Break Free From Plastic, *Brand Audit Report 2021*, vol. IV, 2021, p. 16, <https://www.breakfreefromplastic.org/wp-content/uploads/2021/10/BRAND-AUDIT-REPORT-2021.pdf>
Depuis 2018, la coalition d'organisations environnementales investies dans la lutte contre le plastique mène chaque année des opérations de ramassage de déchets de par le monde pour identifier les marques les plus présentes parmi les déchets sauvages constitués de plastique.

la Terre et la Lune¹⁷. PepsiCo, sur la deuxième place du podium, en produit deux fois moins. Le double jeu de Coca-Cola révèle l'hypocrisie de producteurs*¹⁸ accros au plastique et l'illusion d'une économie du recyclage qui fait porter le chapeau aux consommateurs et consommatrices : alors que la planète étouffe sous le fantastique polymère, encore combien de temps allons-nous pouvoir tenir avant de nous tourner vers un véritable projet de société « *zero waste** » ?

En anglais, le mot *waste* a la double signification de « déchet » et « gaspillage ». Le « *zero waste* », en français « zéro déchet, zéro gaspillage », est un ensemble de principes qui ne visent pas tant à gérer le déchet qu'à l'éviter pour réduire le gaspillage de ressources lié à sa production. Le terme a pris son essor au début des années 2010. En 2013, Paul Connett, professeur émérite en chimie environnementale de l'université St. Lawrence (Canton, New York) et activiste contre l'incinération* des déchets, explicite les dix étapes de la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage » dans son ouvrage *The Zero Waste Solution*¹⁹. Alors que le « zéro déchet, zéro gaspillage » y est pensé comme une méthode collective applicable aux communautés, c'est davantage à travers le prisme du mode de vie individuel que la démarche sera popularisée. La même année paraît le livre de la blogueuse Béa Johnson *Zéro Déchet. Comment j'ai réalisé 40 % d'économie en réduisant mes déchets à moins de 1 litre par an !*²⁰. De multiples initiatives fleurissent sur fond de *do-it-yourself* (« fait maison ») pour montrer aux personnes comment réduire concrètement leurs déchets en

17 Heinrich Böll Stiftung Paris, La Fabrique écologique et Break Free From Plastic, *Atlas du plastique. Faits et chiffres sur le monde des polymères synthétiques*, 2020, p. 13, <https://fr.boell.org/sites/default/files/2020-09/ATLAS%20DU%20PLASTIQUE%20VF%202020.pdf>

18 Les termes suivis d'un astérisque sont explicités dans un glossaire en fin d'ouvrage.

19 Paul Connett, *The Zero Waste Solution: Unrashing the Planet One Community at a Time*, Chelsea (Vermont), États-Unis, Chelsea Green Publishing Co, 2013.

20 Béa Johnson, *Zéro Déchet. Comment j'ai réalisé 40 % d'économie en réduisant mes déchets à moins de 1 litre par an !*, Les Arènes, 2013.

fabriquant elles-mêmes leurs shampoings et lessives. Dans le même temps, la pratique est critiquée pour son jusqu'au-boutisme discutable alors que l'offre commerciale autour du « zéro déchet » s'étoffe avec de nouveaux papiers toilette lavables et réutilisables.

Si les petits gestes du quotidien pour réduire ses déchets représentent une porte d'entrée concrète et accessible dans le mouvement écologique, la dimension collective intrinsèque au « zéro déchet, zéro gaspillage » ne doit pas être occultée. L'action individuelle en matière de déchets repose fondamentalement sur des choix de société. Pour pouvoir acheter son jus de fruits dans des bouteilles en verre consignées*, encore faut-il que cette offre soit développée par les producteurs et rendue disponible dans les différents points de vente et, au besoin, encouragée par la loi. De la même façon, la meilleure volonté du monde pour faire réparer son lave-linge en fin de vie ne suffit pas quand il en coûte le double que le rachat d'une machine neuve et garantie. Pour prendre corps, les choix des individus doivent être facilités par l'action publique et industrielle.

Le sociologue Jean-Claude Thoenig définit la politique publique comme « les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire²¹ ». Cette autorité, qu'on peut aussi nommer personne ou puissance publique, s'incarne en France à de multiples niveaux : le gouvernement et ses ministères, l'Assemblée nationale et le Sénat, les préfetures, les régions, les départements ou encore les communes et leurs groupements sont autant de titulaires de la décision publique. La politique publique se manifeste par les lois votées au Parlement et les textes réglementaires rédigés par le gouvernement, mais aussi par les octrois de subventions publiques à des structures ou à des projets.

21 Jean-Claude Thoenig, « Politique publique », dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^e éd., Les Presses de Sciences Po, 2019, p. 462.

Elle s'applique aux citoyen-ne-s comme aux entreprises commerciales et industrielles pour organiser la société dans son ensemble.

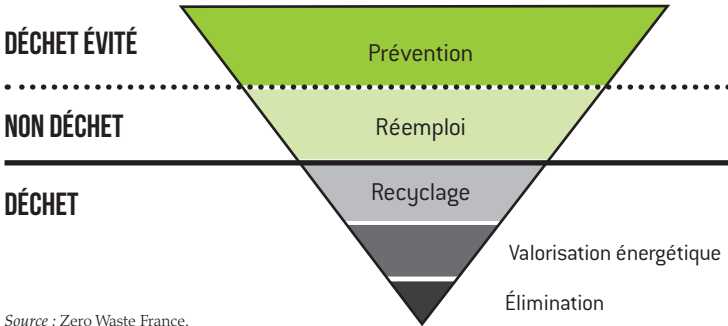
La politique publique française de gestion des déchets se décline sur tous les plans. Les grandes orientations en la matière sont décidées au niveau national par le Parlement et le gouvernement. L'AGEC est la référence en ce domaine jusqu'à ce qu'une prochaine loi ne vienne la détrôner. Elle consacre de grands principes de réduction des déchets ménagers et d'activité économique* et liste un certain nombre d'obligations pour les acteurs économiques, comme pour les collectivités locales* : là où les restaurants seront tenus de réaliser leur service en salle exclusivement avec de la vaisselle réutilisable à compter de 2023 (un changement de taille pour les titans du fast-food), les collectivités sont supposées permettre à leurs habitant-e-s de trier leurs épluchures de fruits et légumes séparément des autres ordures d'ici la fin de cette même année. Ces orientations nationales percolent à travers les politiques publiques locales. À l'aide de plans de prévention et de gestion des déchets, les Régions doivent fixer des objectifs et des moyens d'action en adéquation avec leurs spécificités territoriales. Les collectivités et leurs groupements ont à leur charge la gestion des déchets produits par leurs résident-e-s et organisent leurs prévention, collecte et traitement.

Toute cette politique publique doit répondre à la hiérarchie des modes de traitement des déchets*. Introduite par la réglementation européenne²², cette notion s'applique directement en droit français²³. Elle signifie que toute action conduite dans le domaine des déchets vise en priorité leur prévention* et leur réduction : le meilleur déchet est celui qu'on ne génère pas ! C'est ensuite le réemploi* qui prévaut, avant même tout traitement. Un produit

22 Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

23 Article L. 541-1 du Code de l'environnement.

FIGURE 1. HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



réemployé voit sa durée de vie prolongée et n'est pas encore un déchet. Le recyclage* arrive seulement en troisième place, même si l'omniprésence des publicités et des politiques publiques sur le geste de tri donne l'impression contraire : avant de chercher à recycler un bocal en verre pour n'en récupérer qu'une partie, autant réutiliser le bocal tel quel tant que cela est possible. Vient enfin l'incinération* ou le stockage en décharge* : les déchets sont brûlés ou entassés dans des fosses.

Dans un monde où cette hiérarchie des traitements serait suivie par les politiques publiques, il serait possible de faire la plupart de ses courses en vrac ou dans des emballages réemployables. Seule une partie restreinte d'emballages à usage unique subsisterait, nécessairement recyclable et recyclée. Les objets seraient systématiquement durables et facilement réparables : finis les tee-shirts qui se déchirent au bout de quatre lavages et les téléphones qui cessent subitement de fonctionner après trois ans d'utilisation. Leur durée de vie serait prolongée au maximum, et ils entreraient toujours dans un circuit de recyclage efficient. Les déchets alimentaires serviraient à fabriquer du compost et les ordures résiduelles*

jetées dans la poubelle du tout-venant* seraient réduites à peau de chagrin. Plus qu'un objectif absolu de « zéro », le « zéro déchet, zéro gaspillage » représente un horizon ambitieux vers lequel tendre pour plus de durabilité.

Incarnée par des êtres humains, la puissance publique n'est pas omnisciente. Or, au cours de son mandat, un·e parlementaire doit légiférer aussi bien sur la santé, le numérique et l'agriculture que le logement, l'énergie et la mobilité : difficile pour une seule et même personne d'être spécialiste de toutes ces questions. Pour pallier ce manque et se faire une opinion éclairée, les responsables publics ont l'habitude d'écouter les points de vue des différentes « parties prenantes » : fédérations professionnelles, associations de consommateurs et consommatrices, sociétés commerciales, ONG, associations de collectivités locales, etc. Ces échanges sont l'occasion pour ces structures de faire de la représentation d'intérêts : les entreprises veulent éviter que trop de contraintes réglementaires ne viennent peser sur leurs activités ; les associations de protection de l'environnement réclament davantage de mesures pour réduire et punir les atteintes causées à l'environnement ; les collectivités locales cherchent à sécuriser leurs moyens d'action pour garantir leur mission de service public.

Cette activité de représentation d'intérêts est en soi plutôt saine en vue de garantir une décision publique prise en toute connaissance de cause. Elle devient problématique lorsque les rapports de force sont trop déséquilibrés. Présentes dans de nombreuses instances de concertation au niveau notamment gouvernemental, les ONG, pourtant porteuses de la voix de la société civile, ont le plus souvent le sentiment que leur discours tombe dans les oreilles de sourds²⁴. Grâce à leurs moyens financiers

24 Ce constat fait écho aux échanges que nous avons régulièrement avec des homologues d'autres organisations.

et humains bien supérieurs, les représentants d'intérêts commerciaux et financiers disposent de leviers d'action renforcés pour porter leurs intérêts auprès de la puissance publique. Les moyens investis paient : les pouvoirs publics restent sensibles aux intérêts particuliers des entreprises, au détriment des revendications de leurs électeurs et électrices. C'est le constat que nous tirons de notre quotidien chez Zero Waste France : de la non-généralisation de la consigne pour réemploi des emballages aux fonds de réparation* sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, le plaidoyer* des associations ne semble pas de taille à éviter toutes les reculades politiques qui ont eu lieu ces dernières années dans le domaine des déchets.

C'est pourtant bien à la politique publique de construire le cadre d'une société « zéro déchet, zéro gaspillage », organisée autour d'une quadruple justice : environnementale, économique, sociale et populaire. La justice environnementale garantit le respect des ressources naturelles et de leurs limites partout sur le globe. Elle doit aller de pair avec la justice économique, fondée sur un rééquilibrage structurel des rapports de force inhérents au capitalisme, et avec la justice sociale, garante de la qualité de vie et des droits fondamentaux de tous les êtres humains sans discrimination. Alliée à elles, la justice populaire repose sur l'écoute des demandes citoyennes dont la voix ne doit pas être étouffée par celle des intérêts économiques privés. La responsabilité du changement ne peut plus reposer de façon illusoire et unilatérale sur les consommateurs et consommatrices : la (sur)consommation découle bien d'une production effrénée qui l'encourage sans cesse. Charge aux politiques d'obliger les producteurs à évoluer vers un nouveau modèle.

Dans un contexte de crise multifactorielle, comment le « zéro déchet » peut-il dépasser l'action individuelle pour servir un projet de société plus juste ? Dans cet ouvrage, nous nous attacherons à montrer tout le potentiel du « zéro déchet, zéro gaspillage » comme instrument de lutte pour la préservation du climat et la biodiversité, comme vecteur de justice économique et sociale, et comme la voie à emprunter pour passer à une réelle démocratie environnementale. Il est temps de sortir la tête des bocaux pour investir toute la dimension collective et politique du mouvement !